

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 04 mars 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Florent BOUILLAUD

Absent(e)s :

Représenté(e)s : Dominique SOUCHET par Raymond DESILLE

Secrétaire de la séance: Jenny HURTAUD

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du 1er février 2023.
- 2- Déclaration(s) d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Approbation du compte de gestion 2022.
- 4- Adoption du compte administratif 2022.
- 5- Affectation des résultats.
- 6- Vote des taux d'imposition, année 2023.
- 7- Vote du budget primitif 2023.
- 8- Détermination du tarif d'occupation du domaine public communal.
- 9- Demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre du fonds revitalisation pour des travaux de réhabilitation de la cuisine de la salle polyvalente (mise aux normes, isolations).
- 10- Convention auprès du refuge SPA La Rochelle.
- 11- Compte-rendu du conseil d'école.
- 12- Travaux assainissement collectif.
- 13- Point d'étapes de la mise en place du site Internet communal.
- 14- Divers

Début de séance : 20 heures 00

Notre commune de Puyravault est au cœur de l'actualité depuis ces derniers mois. L'assemblée a échangé autour de ces événements et du dénouement tragique.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2023.

2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A277 et A279, d'une superficie de 138 m² et situé 11E rue d'en Bas à Blameré.

- par Maître Jean-Christophe LABBE, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré B570, B571 et B574, d'une superficie de 490 m² et situé 3 route du Chêne de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

3- Approbation du compte de gestion 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4- Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Raymond DESILLE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard ALAIRE pour le vote du compte administratif. M. Gérard ALAIRE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022, comme résumé ci-dessous :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPÉRATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES À RÉALISER		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	-23 521,05	246 206,39	91 618,61	-154 587,78	-178 108,83		53 632,00	-124 476,83
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	315 918,08	407 261,04	469 505,51	62 244,47	378 162,55	0,00	0,00	378 162,55
TOTAUX		653 467,43	561 124,12	-92 343,31	200 053,72	0,00	53 632,00	253 685,72

5- Affectation des résultats

Monsieur le Maire reprend la présidence et le conseil municipal décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2023, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	124 476,83 €
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	253 685,72 €
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	178 108,83 €

6- Vote des taux de fiscalité - Année 2023

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2022 pour 2023 :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Foncier bâti	41,00	41,00
Foncier non bâti	58,00	58,00

7- Vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	540 573,75	540 573,75
FONCTIONNEMENT	704 941,92	704 941,92
TOTAL	1 245 515,67	1 245 515,67

8 - Détermination du tarif d'occupation du domaine public communal

Le conseil municipal décide la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public :

- 20 euros/ mois pour les marchands ambulants qui s'installent sur le domaine public, notamment sur le parking de la mairie, rue du Stade ou sur la place de l'église ;
Ces tarifs seront appliqués par arrêté du Maire et dès la signature de ce dernier par l'occupant du domaine public.

9- Demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre du fonds revitalisation pour des travaux de réhabilitation de la cuisine de la salle polyvalente (mise aux normes, isolations).

Les devis attendus n'ayant pas tous été réceptionnés pour la constitution du dossier. Le point 9 est retiré de l'ordre du jour.

10- Autorisation à M. le Maire à signer la convention avec le refuge Société de Protection des Animaux La Rochelle et ses environs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de la Rochelle qui continuera à recueillir, tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge par les services de notre commune et effectuer toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (sauf les chiens de 1^{ère} catégorie).

En compensation, notre commune s'engage à verser cette année à la SPA de la Rochelle une subvention de 720 € (cotisation par habitant x nombre d'habitants : 1 € x 720).

11- Compte-rendu du conseil d'école

Madame Marie-Laure FELIX fait un résumé du conseil d'école qui a eu lieu le 2 février dernier.

Les points évoqués : les prévisions des effectifs pour la rentrée 2023 : 108 élèves attendus sur le RPI

A Puyravault : 39 élèves : 15 PS, 10 MS, 14 GS

A Vouhé : 69 élèves : 13 CP, 15 CE1, 9 CE2, 17 CM1 et 15 CM2.

Inscriptions des futurs PS (enfants nés en 2020) en avril 2023.

Le compte-rendu est affiché au tableau d'affichage de l'école.

12- Travaux assainissement collectif. Rapporteur Antoine RUBIO

Les travaux de fouilles archéologiques en simultané avec les travaux d'assainissement collectif sur la dernière portion de la rue de la Garenne et la cour du Prieuré débutent le 20 mars prochain pour une durée de 2 mois.

13- Point d'étapes de la mise en place du site Internet communal.

La commission « Communication » continue à travailler sur ce qui doit être conservé ou non sur l'ancien site. Une proposition de page d'accueil a déjà été adressée par la Société 3CODES, elle sera étudiée par la commission lors de sa prochaine réunion.

14- Divers

- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 18 avril 2023 à 20 heures et le 30 mai 2023 à 20 heures.

Levée de séance : 22 heures 15

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 16 mars 2023

Le Maire,
Raymond DESILLE